



SPASER

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

JUIN 2025

2025-2030

ÉDITORIAL



La commande publique est un levier stratégique pour la transformation économique, sociale et écologique du Département du Tarn. Avec plus de 60 millions d'euros mobilisés chaque année, elle constitue un puissant moteur de développement pour nos entreprises, nos territoires et l'emploi local.

Dans un monde marqué par des bouleversements climatiques, économiques et géopolitiques majeurs, il est essentiel de renforcer la résilience de notre modèle économique. Plus que jamais, le Tarn doit s'appuyer sur ses ressources, ses savoir-faire et son tissu entrepreneurial pour préserver son dynamisme, sécuriser ses approvisionnements et accélérer sa transition vers une économie plus durable et souveraine.

L'adoption de notre premier Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) s'inscrit pleinement dans cette ambition. Il place les achats responsables au cœur de notre stratégie en s'appuyant sur trois axes fondamentaux :

- renforcer la performance de nos achats,
- agir pour une commande publique sociale, inclusive et solidaire,
- réduire l'impact environnemental de nos achats.

Le SPASER que nous vous présentons rassemble l'ensemble des actions concrètes qui seront mises en œuvre pour accompagner la transition de notre territoire et bâtir, ensemble, un modèle de développement plus résilient, plus juste et plus respectueux de l'environnement.

Christophe RAMOND

Président du Conseil départemental du Tarn



LÉGENDE



Objectifs
S'AMÉLIORER



Indicateurs
ANALYSER



Parties prenantes
COLLABORER



Outils
S'INFORMER

SOMMAIRE

INTRODUCTION

AXE 1 :

Renforcer la performance de nos achats (axe transversal)

Objectif 1 : Optimiser le processus interne des achats responsables

Objectif 2 : Mettre en place les leviers de performance des achats responsables

AXE 2 :

Agir pour une commande publique sociale, inclusive et responsable

Objectif 3 : Poursuivre l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Objectif 4 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'Égalité

Objectif 5 : Prendre en compte les enjeux de santé-sécurité dans nos achats

AXE 3 :

Réduire l'impact environnemental de nos achats

Objectif 6 : Diminuer l'empreinte carbone de nos achats et intégrer l'économie circulaire

Objectif 7 : Renforcer la collaboration avec le tissu économique tarnais

GOUVERNANCE

DÉFINITIONS





INTRODUCTION

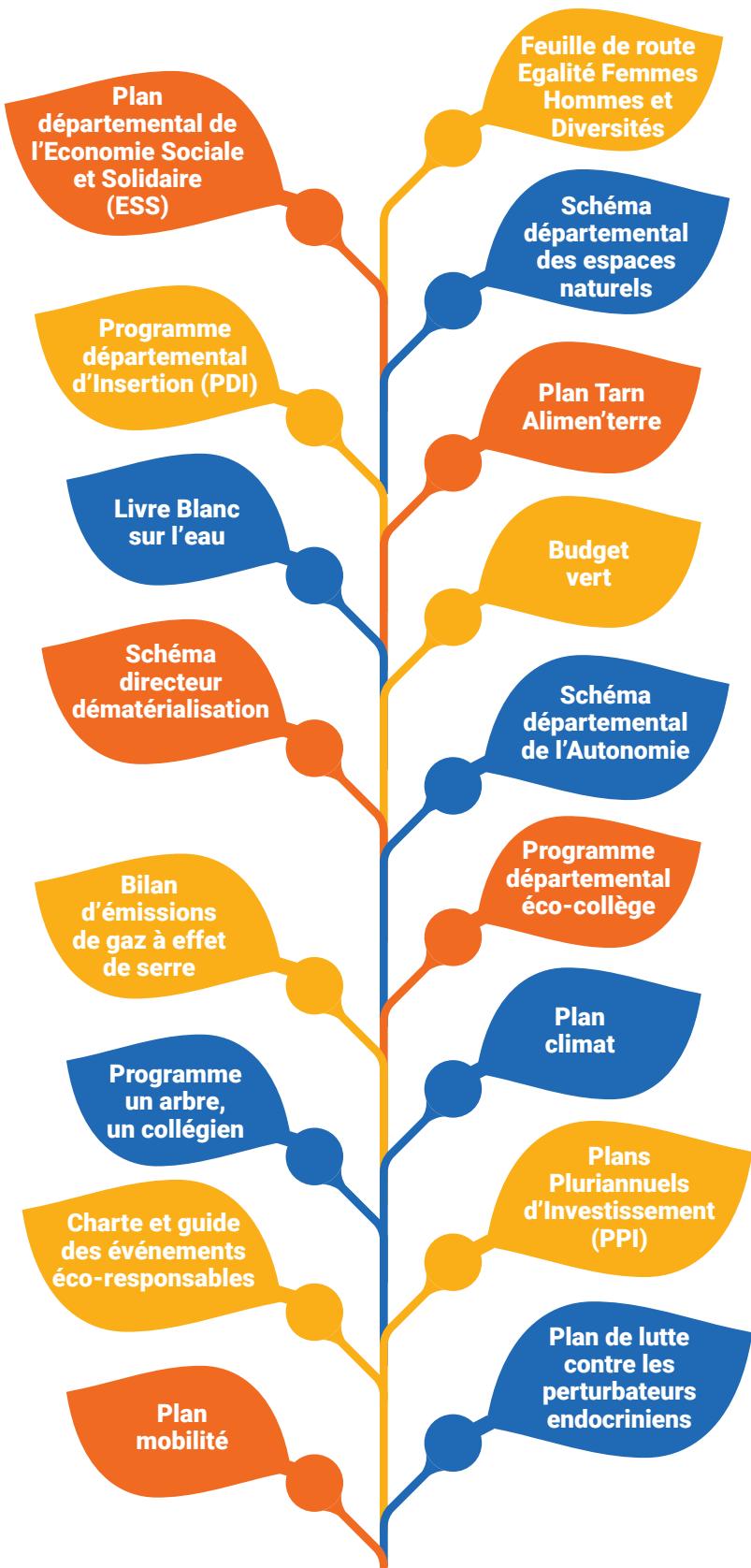
Un SPASER est une feuille de route co-construite avec une portée politique pour déployer une politique achats responsable. Il a pour vocation de déterminer, dans un cadre cohérent, les objectifs de développement durable à atteindre, dans l'acte d'achat public ainsi que les modalités de leur mise en œuvre et de suivi régulier.

Le Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, piloté par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), propose un cadre de référence aux collectivités territoriales qui définissent un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) dès lors que le montant annuel de leurs achats dépasse 50 millions d'euros H.T. (hors taxe). Décret n°2022-767 du 2 mai 2022

Outre les exigences de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures qui incombent au secteur public, nous sommes convaincus que nous devons utiliser ce « pouvoir d'achat » pour mettre en œuvre nos engagements en matière de développement durable du territoire du Tarn.

Ce schéma s'inscrit en déclinaison des diverses politiques de référence du Département comme représentées ci-contre.

POLITIQUES DE RÉFÉRENCE DU DÉPARTEMENT





AXE 1

REFORCER LA PERFORMANCE DE NOS ACHATS

Tendre vers un achat public performant est plus que jamais un impératif pour les acheteurs publics, dans le contexte actuel, marqué notamment par des budgets de plus en plus contraints.

L'achat public doit ainsi poursuivre un objectif de performance. Il s'agit d'acheter mieux, aux meilleures conditions.

L'analyse des achats de familles ciblées et l'offre des fournisseurs associée sont le préalable nécessaire pour **déterminer la stratégie d'achat** à implémenter.

Contribuer à professionnaliser les acteurs, systématiser l'utilisation d'outils et de techniques telles que la **définition fonctionnelle du besoin**, le sourcing et benchmark, la **cartographie de nos achats pour définir des stratégies segments**, la **négociation et enfin le pilotage de la performance fournisseur**, constituent autant de leviers à actionner pour faire de la commande publique un véritable outil de performance.



- Toutes les directions
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- Direction des Achats de l'Etat (DAE)
- Conseil National des Achats (CNA)
- Agence des Economies Solidaires (AES)



- Autodiagnostic maturité achats durables et SPASER¹ (51,25% en 2024)
- Nombre d'agents ayant participé aux ateliers de la commande publique



- Maturité achats durables et SPASER¹
 - 70% en 2025
 - 80% en 2026
- Participation :
 - 20 agents par an



- Mise en forme et diffusion du SPASER
- Ateliers internes de la commande publique
- Fiches outils
- Plateforme numérique :
 - « La Clause Verte »,
 - « Rapidd », « Le Guichet Vert », « Achats-durables.gouv.fr »

OBJECTIF 1

Optimiser le processus interne des achats responsables

PLAN D'ACTION

1.1.1 Définir et animer la démarche achats responsables

- Définir la stratégie d'achats responsables (SPASER) pour la Collectivité (gouvernance, axes, actions, indicateurs).
- Elaborer des indicateurs achats reprenant les objectifs du SPASER et les piloter.
- Assurer une veille juridique des achats responsables et prendre en compte les effets sur le processus.
- Créer une contrathèque des marchés pour les accords-cadres à bon de commande pour permettre aux acheteurs de connaître les marchés en cours et réduire la part de hors marché.
- Améliorer la nomenclature achat pour mieux cartographier nos achats.
- Communiquer pour faire connaître et valoriser les actions (SPASER, outils, bonnes pratiques, succès, indicateurs, étapes de reconduction des marchés).

1.1.2 Intégrer les achats responsables dans le processus achat

- Améliorer le recensement des besoins achats afin de sécuriser l'acte d'achat, identifier les opportunités, prioriser et anticiper nos actions pour augmenter la part des achats durable.
- Compléter la fiche d'initialisation d'un marché en y intégrant les enjeux de développement durable.
- Etablir des fiches-outils (définition du besoin, benchmark, sourcing, clausier, cadre de réponse...) visant à structurer nos approches.
- Intégrer les objectifs du SPASER aux documents cadres de partenariat (conventions).
- Etablir 100% des fiches d'initialisation des marchés.

1.1.3 Faire monter en compétence les agents sur les achats responsables

- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes clés (directeurs, référents achats, techniciens).
- Animer des ateliers visant à développer la culture achat responsable et accompagner les référents et acheteurs dans les étapes clés du processus.
- Objectiver les parties prenantes internes clés sur les achats responsables.

(1) Référentiel conçu par l'Agence des Economies Solidaires

OBJECTIF 2

Mettre en place les leviers de performance des achats responsables

PLAN D'ACTION

1.2.1 Questionner le besoin et le définir fonctionnellement

- Définir le besoin sous toutes ses dimensions : s'interroger sur nos pratiques, l'évolution des produits et de l'offre fournisseur, la possible standardisation, la mutualisation avec d'autres services ou entités pour un acte d'achat toujours plus performant.
- Privilégier l'expression fonctionnelle du besoin pour capter d'avantage d'innovation.
- Identifier les risques liés à l'acte d'achat et proposer des leviers pour les limiter.

1.2.2 Analyser le marché fournisseur

- Développer le « sourcing » fournisseurs et la veille (nouveaux fournisseurs, panel local, niveau de maturité RSE, structures de l'ESS et EA, innovation).

1.2.3 Établir des stratégies segments

- Analyser notre portefeuille achats selon la matrice de Kraljic pour identifier le poids des différentes familles d'achats.
- Elaborer des stratégies d'achats adaptées pour chacune des familles d'achats en compilant le résultat l'analyse du besoin, du « sourcing », le positionnement dans la matrice de Kraljic et retour d'expérience des marchés précédents.

1.2.4 Raisonneer en coût du cycle de vie ou a minima en coût global

- Etudier les modalités du cycle de vie produit, en particulier quant à sa fin de vie (mémoire technique / environnemental).
- Mieux identifier le coût global le décomposant le coût d'acquisition, le coûts d'usage et de fin de vie (bordereau de prix).

1.2.5 Accroître le recours à la négociation pour les procédures le permettant dans l'optique de gain achat

- Mettre en place des outils visant à préparer la négociation.
- Accompagner les acheteurs dans cette étape.

1.2.6 Mesurer la performance des fournisseurs

- Mettre en place un processus de suivi de la performance avec nos fournisseurs stratégiques.
- Augmenter la part de marché intégrant des clauses de plan de progrès.



- Toutes les directions
- Fédération du Bâtiment et des routes
- Chambre de Commerce et de l'Industrie du Tarn (CCI)
- Institut du Numérique Responsable (INR)
- Autres consulaires
- Fournisseurs



- Nombre de stratégies par familles achat définies
- Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une négociation
- % de fournisseurs pilotés



- 5 fiches segments en 2025, 10 en 2026
- 1 marché ayant fait l'objet d'une négociation par service et direction





AXE 2

AGIR POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALE, INCLUSIVE ET RESPONSABLE

Les solidarités humaines, valeur fondamentale du Conseil départemental qui pilote les politiques publiques de solidarités, doivent irriguer l'ensemble des actions des politiques départementales afin de renforcer la cohésion sociale, de promouvoir la diversité tout en assurant la protection et la prévention en matière de santé.

Le Département du Tarn s'engage donc à travers sa politique achat à :

- Contribuer à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et en situation de handicap ;
- Lutter contre toutes formes de discriminations, en garantissant notamment les principes et les obligations des politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes ;
- Prendre en compte les enjeux de santé-sécurité dans nos achats.

Cette démarche s'intègre dans le cadre d'une commande publique responsable et constitue une réponse aux objectifs fixés par le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 qui prévoit dès le 22 août 2026, que 30% des procédures formalisées intègrent une considération sociale.



OBJECTIF 3

Poursuivre l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi

PLAN D'ACTION

- Toutes les directions, en particulier celles sur champs des solidarités
- France Travail
- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Occitanie (CRESS)
- RESS'ources
- Fournisseurs



- % de marchés avec une considération sociale
- Part des marchés attribués à des ESUS¹
- Part des marchés attribués à des entreprises (EA², ESAT³, SIAE⁴ ou équivalent)



- 30% de marchés avec une considération sociale dès 2026
- Augmenter la part de marchés réservés.



- Facilitatrice de clauses sociales
- Marchés réservés ou d'innovation
- La clause sociale
- Plateformes numériques : « Hosmoz », « CARTECO », « Platerforme de l'Inclusion », « Les Scop Occitanie ».

2.3.1 Identifier les marchés susceptibles d'intégrer les dispositifs d'insertion dès la réunion de programmation des achats

- Participation systématique du facilitateur à la réunion de programmation.
- Identifier des marchés pouvant être réservés au secteur du handicap, de l'insertion et/ou de l'Économie Sociale et Solidaire.

2.3.2 Mobiliser les outils juridiques de la commande publique pour favoriser l'insertion et les marchés réservés

- Favoriser l'allotissement des consultations, pour permettre l'accès aux structures issues du champ du handicap, de l'insertion ou de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Réserver des marchés au secteur de l'Économie Social et Solidaire.
- Intégrer le dispositif des clauses sociales dans les marchés supérieurs à 90K€ (hors marchés réservés) dès que cela est possible.

2.3.3 Promouvoir les dispositifs d'insertion au sein des services départementaux

- Communiquer en interne sur les résultats liés aux clauses d'insertion et marchés réservés.

2.3.4 Collaborer avec nos partenaires externes sur l'insertion (partenaires institutionnels et entreprises)

- Développer un réseau permettant d'identifier des nouvelles pistes.

(1) *Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale*

(2) *Entreprise Adaptée*

(3) *Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail*

(4) *Structure d'Insertion pour l'Activité Économique*

OBJECTIF 4

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'Égalité

PLAN D'ACTION

2.4.1 Lutter contre toute forme de discrimination et développer les considérations liées à la mixité, l'Égalité entre les femmes et les hommes

- Identifier les marchés susceptibles d'améliorer la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Intégrer dans nos marchés des considérations ou plans de progrès visant à la lutte contre les discriminations et l'Égalité femmes et les hommes (cadre de réponse, clause ou critères).
- Introduire des spécifications dans le cahier des charges visant à améliorer l'Égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes.
- Besoin spécifique, conditions de travail pour améliorer la mixité, prise en compte des contraintes familiales et personnelles.
- Prestations non genrées (cours d'écoles, jouets, communication...).

2.4.2 Assurer l'accessibilité aux services du Département

- Introduire des exigences sur l'accessibilité des personnes ayant un handicap dans les cahiers des charges de certains marchés (bâtiments, logiciels, mobilier, fournitures diverses...).



- Toutes les directions, en particulier la Direction des Ressources Humaines
- Fournisseurs
- Centre Hubertine Auclert
- Délégation Interministérielle à l'Accessibilité
- Réseau Egali'Tarn



- Nombre de considérations sociales liées à la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/ Hommes intégrées aux consultations lancées dans l'année
- Nombre de marchés intégrant des exigences d'accessibilité



- 1 nouveau marché par an pour les deux indicateurs



- Rapport Égalité Femmes-Hommes des entreprises
- Plan de progrès
- Formation / sensibilisation
- CCTP¹ et critère de sélection des offres
- Feuille de route Egalité Femmes- Hommes et diversités

(1) Cahier des Clauses Techniques Particulières



OBJECTIF 5

Prendre en compte les enjeux de santé-sécurité dans nos achats

PLAN D'ACTION

2.5.1 Veiller à la santé et à la sécurité des fournisseurs et de leurs chaînes d'approvisionnement

- Interdire aux sociétés concernées qui n'ont pas publié un plan de vigilance de soumissionner conformément à la réglementation.
- Utiliser des produits du commerce équitable dès que possible.
- Intégrer dans l'analyse des offres les politiques fournisseurs en matière d'hygiène et de sécurité.



- Nombre de considérations liées à la santé sécurité
- % de produits sous signes de qualité et d'origine (avec % de bio) EGAlim



- 50% de produits sous signes de qualité et d'origine (avec 20% de bio) dès 2027



- Politique fournisseur en santé et sécurité
- Plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens
- Les Labels
- Plan Tarn Alimen'Terre



AXE 3

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACHATS

La commande publique constitue un levier stratégique majeur pour contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique et la transition écologique.

Les récentes évolutions législatives, notamment la loi AGEC du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, et la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, imposent l'intégration renforcée de considérations environnementales dans les marchés publics. Ces obligations traduisent la volonté du législateur de faire de la commande publique un vecteur de développement durable.

Le SPASER porte cette ambition à travers deux objectifs.

— Diminuer l'empreinte carbone des achats et intégrer l'économie circulaire :

Cet objectif implique de privilégier les produits et services les moins émetteurs de gaz à effet de serre, en tenant compte du cycle de vie des produits, de la performance énergétique et des modes de production respectueux de l'environnement.



En choisissant des biens éco-conçus, plus durables et plus réparables, les acheteurs publics réduisent les émissions liées à la fabrication, à l'usage et à la fin de vie des produits. Par ailleurs, favoriser l'économie circulaire permet de réduire l'extraction de ressources naturelles, de limiter la production de déchets et de diminuer les besoins en transport grâce à la réutilisation des matériaux et au recours aux circuits courts. Ces actions combinées contribuent significativement à la réduction de l'empreinte écologique globale des achats publics.

– Renforcer la collaboration avec le tissu économique tarnais :

L'objectif est de dynamiser l'économie territoriale en prônant le recours à des entreprises locales engagées dans des pratiques écoresponsables. Cette orientation permet de réduire les distances parcourues pour la livraison des biens et services, limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées au transport. De plus, soutenir les acteurs économiques locaux favorise le développement de savoir-faire respectueux de l'environnement et encourage l'innovation dans les solutions durables adaptées aux besoins du territoire.

En adoptant ces orientations, les acheteurs publics participent activement à la transformation des modèles économiques et favorisent l'émergence de solutions innovantes et durables au service des citoyens et du territoire.

OBJECTIF 6

Diminuer l'empreinte carbone de nos achats et intégrer l'économie circulaire

PLAN D'ACTION

3.6.1 Interroger et redimensionner nos besoins « le juste besoin »

- Analyser systématiquement en amont le besoin et les sources d'économies d'énergie.
- S'interroger sur la façon dont les produits sont conçus et fabriqués.

3.6.2 Utiliser des techniques, équipements ou produits permettant de limiter l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES), la consommation des ressources et les impacts

- Favoriser le recours à des produits écolabellisés ou certifiés.
- Opter pour des solutions logistiques vertueuses :
- Réduire les emballages : dimensionnement approprié, vrac, gros conditionnements.
- Utiliser des emballages écoresponsables.
- Limiter et traiter les déchets (notamment les plastiques).
- Favoriser les produits avec des classes énergétiques élevées.
- Privilégier des entreprises ayant des démarches environnementales.
- Décarboner nos achats.
- Privilégier des solutions faibles en émissions de CO2.
- Intégrer des critères carbone dans l'analyse des offres.
- Limiter les déplacements et privilégier les mobilités douces.

3.6.3 Développer l'économie circulaire

- Intégrer des matières recyclées dans nos achats et utiliser des matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation en lien avec les objectifs de la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (dite loi AGEC).
- Valoriser les candidats proposants des produits avec le critère de durabilité le plus élevé.
- Mettre en place l'inventaire physique et leur suivi des biens et fournitures en vue de favoriser leur recyclage et réemploi.
- Optimiser la fin de vie des produits par le don, le recyclage, la réutilisation, la réparation (PC par exemple).

3.6.4 Encourager les solutions écoresponsables innovantes

- Développer les variantes environnementales associées à un critère d'attribution pour que les fournisseurs puissent proposer des modalités différentes.
- Soutenir les innovations par le dispositif des marchés innovants.



- Toutes les directions
- Fédération du Bâtiment et des routes
- Chambre de Commerce et de l'Industrie du Tarn (CCI)
- Agence de la transition écologique (ADEME)
- Cycl'Op La plateforme des acteurs de l'économie circulaire en Occitanie



- % de marchés avec des considérations environnementales
- % des achats dans notre Bilan des Émission des Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- % de conformité avec la loi AGEC



- 100% de marchés avec des considérations environnementales dès 2026
- 100% de conformité avec la loi AGEC dès 2027





- Toutes les directions
- Fédération du Bâtiment et des routes
- Chambre d'agriculture
- Chambre de Commerce et de l'Industrie du Tarn (CCI)
- RES'OCC Le réseau des achats responsables en Occitanie
- Autres collectivités et organismes publics du territoire
- Fournisseurs et Agriculteurs



- % des entreprises du département en montant et nombre titulaires de marchés



- +5% par an d'entreprises Tarnaises en montant et en nombre de titulaires de marchés

OBJECTIF 7

Renforcer la collaboration avec le tissu économique tarnais

PLAN D'ACTION

3.7.1 Faciliter l'accès à la commande publique en donnant visibilité et garanties aux fournisseurs

- Présenter notre programmation achat lors d'un évènement annuel.
- Orienter l'offre fournisseur en communiquant nos exigences avec la présentation de notre SPASER lors des rencontres.
- Proposer des cadres de mémoires technique environnemental et/ou social afin de guider les candidats dans leurs réponses.
- Garantir une juste rémunération des entreprises.
- Faciliter la trésorerie des entreprises.

3.7.2 Continuer d'allotir les marchés pour permettre l'accès des PME¹ et TPE² et favoriser les circuits courts

- Allotir en fonction de la spécificité du besoin ou de la zone géographique pour permettre aux PME¹ et TPE² de candidater.
- Limiter le nombre de lots attribués.

3.7.3 Développer la coopération entre acheteurs publics et les têtes de réseau

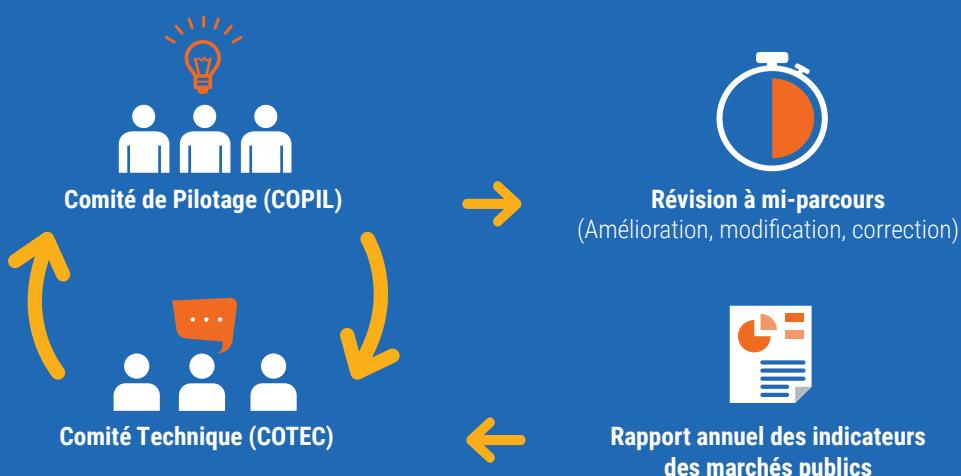
- Adhérer et participer aux rencontres des réseaux d'acheteurs publics régionaux.
- Mutualiser les achats lorsque cela est possible avec d'autres acteurs publics.
- Partager les bonnes pratiques.
- Nouer des partenariats avec les fédérations professionnelles, les têtes de réseau et les autres organismes publics.

(1) Petite ou Moyenne Entreprise
 (2) Très Petite Entreprise

GOUVERNANCE

La gouvernance du SPASER est organisée par la Direction des affaires juridiques et contentieuses, des assemblées et de l'achat public au sein de la Direction générale adjointe ressources et transformation administrative, sous le pilotage transversal de la direction générale des services.

- Vision et durée dans le temps
- Pilotage partagé du SPASER
- Indicateurs et communication des résultats



Comité de Pilotage

- Pilotage du déploiement de la politique achats Responsable
- Évaluation de l'état d'avancement des actions du SPASER
- Prise de mesures correctives et adaptation des objectifs et des indicateurs le cas échéant
- Fixation des nouvelles orientations en fonctions des objectifs du Département
- Réunion du comité une fois par an

Comité Technique

- Proposition des priorités d'achats Responsables en lien avec le recensement des besoins
- Suivi de la bonne mise en œuvre du SPASER et de la progression des indicateurs
- Identification des principales difficultés de mise en œuvre et formulation des pistes de solutions
- Préparation du comité de pilotage annuel
- Réunion du comité une fois par an

DÉFINITIONS

Économie circulaire : L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

AGEC : Anti-gaspillage pour une économie circulaire, prévoit l'obligation pour certains acheteurs publics d'acquérir entre 20 et 40% de biens issues du réemploi, de la réutilisation ou de matières recyclées (17 catégories de produits).

- **Recyclage** : Opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.
- **Réemploi** : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- **Réutilisation** : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Valorisation de déchets : Ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel en un autre produit, matériel ou énergétique.

Circuits courts : Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Les produits alimentaires bruts tels que les fruits, les légumes, le fromage et la viande font partie des produits issus de l'agriculture qui peuvent être issus de circuits courts. Des produits transformés peuvent être également vendus en circuits courts à condition qu'ils soient transformés sur le lieu d'exploitation (conserves de légumes, fruits ou viandes, fruits séchés...).

Considérations environnementales dans les marchés publics : Une considération environnementale est définie comme la prise en compte de la dimension environnementale dans l'acte d'achat. La dimension environnementale est entendue au sens large comme par exemple, la réduction des prélevements des ressources, la composition des produits et notamment leur caractère écologique/polluant/toxique, le caractère réutilisable/recyclé/reconditionné/recyclable des produits, les économies d'énergies, la prévention de la production des déchets et leur valorisation, les pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et notamment les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les performances en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre la déforestation, les pollutions, le gaspillage alimentaire et énergétique, le développement des énergies renouvelables etc...en lien avec la prestation commandée.

Considérations sociales dans les marchés publics : Une considération sociale est définie comme la prise en compte de la dimension sociale dans l'acte d'achat. La dimension sociale est entendue au sens large, comme par exemple, l'insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations, notamment la promotion de l'égalité femme/homme, le respect des exigences éthiques (respect des Droits de l'Homme...) ou équitables, la performance dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée.

Décarbonation : La décarbonation désigne l'ensemble des mesures/techniques mises en place en vue de limiter l'empreinte carbone d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un pays ou d'une économie.

Écolabels : Signes d'excellence, les écolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance.

**UN SPASER
POUR TRANSFORMER DURABLEMENT
LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE**

www.tarn.fr



7



TARN

MON DÉPARTEMENT

